

de moustache, n'en porte pas aujourd'hui et n'en a jamais porté à la connaissance des témoins qu'elle a fait entendre.

Concluez-vous de cette différence, dans le signalement de l'accusé, que ce n'est pas lui qui est allé chez le Dr. Giroux, quand vous aurez le témoignage du Dr. Giroux qui croit le reconnaître et la preuve positive de St. Pierre qui, lui, jure que c'est la même personne, à la seule différence de sa moustache qu'il avait alors et qu'il ne porte pas aujourd'hui, surtout, quand vous avez plusieurs faits dont la coïncidence porte à présumer le contraire ?

Le 26 Décembre, l'accusé demande de la strychnine au Dr. Smith de la Baie du Febvre, se fait écrire le nom de ce poison, et parle d'un voyage qu'il fera aux Trois-Rivières, ou d'une occasion par laquelle il le fera venir.

Le 30, un individu se présente chez le Dr. Giroux et lui demande au nom du Dr. Smith, le même poison, et se donne le nom de Joseph Thérien, individu dont l'existence est incertaine, aucune preuve n'ayant été faite à cet égard.

Le même jour, l'accusé est aux Trois-Rivières et il s'informe du nom d'un médecin disant qu'il a besoin de remèdes, que M. Pothier a compris être pour le D. Ladouceur.

Peut-il se faire que l'individu qui a été chez le Dr. Giroux soit autre que l'accusé ? La chose est difficile à croire.

Reste la moustache que selon le Dr. Giroux et St. Pierre, l'accusé portait. Si vous êtes convaincus que c'est l'accusé qui a été chez le Dr. Giroux, cet incident peut s'expliquer. S'il cachait son nom, il pouvait aussi chercher à cacher sa figure, et quoi de plus facile que le déguisement au moyen d'une moustache postiche ?

St. Pierre nous dit bien que la moustache était naturelle ! Mais à quoi servirait de porter une moustache fausse, si on ne parvenait à tromper les gens en les faisant croire à une moustache naturelle ? Il est de l'essence d'un déguisement semblable que les regards étrangers y soient trompés.

Si donc c'est l'accusé qui a été chercher le poison aux Trois-Rivières, comme peut-être la chose vous paraîtra peu douteuse, il était donc le 31 décembre en possession de 8 grains